

Les mairies peuvent-elles instrumentaliser l'argent public ?



Article rédigé par *Economie Matin*, le 08 février 2023

Source [Economie Matin] : Les Contribuables Associés s'associent au mouvement ETHIC pour porter plainte contre la mairie de Paris.

Le Mouvement ETHIC et l'association Contribuables Associés se font l'interprète des contribuables pour dénoncer un abus et un détournement du droit de grève par les mairies. L'argent public n'a pas vocation à financer une grève soutenue par des édiles à des fins politiciennes. Des contribuables, chefs d'entreprise et salariés, sont en train de s'organiser pour porter plainte.

Est-ce que ce sera encore le cas pour la GRÈVE DES 7 et 11 FEVRIER 2023 ?

Des mairies ont contribué à la grève générale du mardi 31 janvier 2023 ; en particulier la Mairie de Paris. On ne peut fermer les guichets municipaux, privant les citoyens, parisiens notamment, des services auxquels ils ont droit et auxquels ils contribuent par le paiement des taxes et impôts locaux. Cette dilapidation des deniers publics est inadmissible. De telles décisions sont d'autant moins acceptables au regard de la lenteur et des retards administratifs qui nuisent déjà de façon durable aux Français. Il apparaît donc indispensable de réagir, et le cas échéant de dénoncer en justice ces comportements inadmissibles.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

08/02/2023 01:00